



**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE MASTER MEEF
DU DOMAINE
DE LA MENTION Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, Second degré
DU PARCOURS Lettres**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;
Vu l'Arrêté du 27 Août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters «
Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation » ;
Vu l'Arrêté du 28 mai 2019 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 ;
Vu l'Arrêté du 3 août 2018 portant renouvellement de l'accréditation de l'école supérieure du professorat et
de l'éducation de l'académie de Poitiers au sein de l'université de Poitiers;
Vu les propositions de M. Mario COTTRON, Directeur de l'INSPE Académie de Poitiers

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury du semestre Pair et Impair
de la première à la deuxième année
de la session 1 à la session 2
est composé pour l'année universitaire 2020/2021 de :

Président du Jury (Titulaire) :

M. Mario COTTRON Professeur d'Université

Président du Jury (Suppléant) :

M. Victor MILLOGO Maître de Conférences

Titulaires :

Mme CONCOLINO Bianca	Maître de Conférences
Mme DE DARAN Valérie	Maître de Conférences
Mme GAUTHIER Patricia	Maître de Conférences
Mme PEYROL KLEIBER Elodie	Maître de Conférences
Mme QUINTANA Cécile	Professeur d'Université
Mme THOUVEREZ Ludivine	Maître de Conférences

Suppléants :

Mme BAGINI Licia	Maître de Conférences
M. FRADIN Christian	Professeur Certifié
Mme SAIVRES Christine	Maître de Conférences
Mme TEILLET Céline	Professeur Certifié

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et M. Mario COTTRON, Directeur de l'INSPE Académie de Poitiers
sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 1er octobre 2020

Le Président de l'Université
Yves Jean

Pour le président de l'université de Poitiers
et par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Laval

www.univ-poitiers.fr